

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 28 Novembre 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire à 20h

Date de convocation : 22/11/2024 Date d'affichage de la convocation : 22/11/2024
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 11

Etaient présents : M. LEMOINE Philippe

M CAURETTE Olivier, M ROLLOIS Michaël, Mme MICHAUD Corinne, M MORIN Dominique, M SARAZIN Patrick, Mme CHATEAUZEL Claire, Mme Hélène LUCAS, Mme BOUREAU Héloïse, Mme LUNEL Alexia, M BOURBON Christian

Absents : M BESNARD Michel, M KEITA Alexandre

Mme CHATEAUZEL Claire a été élue secrétaire de séance (selon art. L.212115 du Code Général des Collectivités Territoriales).

1. Approbation du compte rendu du 11 octobre 2024

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2024.

2. Approbation du compte rendu du 8 novembre 2024

Mme BOUREAU Héloïse a souhaité que 2 modifications soient faites sur le compte rendu, et ces modifications ont été corrigées.

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2024.

3. Subvention exceptionnelle pour l'association « La Boussole – Arts et Culture »

M le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle demandée par l'association « La Boussole – Arts et Culture » suite aux dépenses suivantes que l'association a dû avancer au nom de la commune :

- Spectacle du Pivo (Hors Jeu) soit 240 €
- Anniversaire de notre doyenne : 31.51 €

Soit un montant total de 271.51 €

M CAURETTE explique qu'il est toujours compliqué de faire des achats au nom de la commune.

M le Maire demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident le remboursement des frais engagés par l'association à 270€ en accord avec l'ensemble du conseil et le Président de l'association.

4. Mise en place du règlement du cimetière

Un règlement du cimetière a été rédigé par un groupe de travail, il entrera en vigueur dans 3 mois. Ce règlement a été soumis à l'étude du service du droit funéraire à la préfecture, mais nous n'avons eu encore aucun retour.

Mme MICHAUD précise que la mairie devra prévoir de s'occuper des tombes vétustes.

M le Maire indique que le règlement fixe des limites concernant les enterrements.

M ROLLOIS précise que l'article 1 indique que le concessionnaire peut autoriser qui il veut dans la limite des places disponibles.

M SARAZIN signale que des arbres poussent et que cela dégrade les tombes et que les familles devraient entretenir les tombes.

M CAURETTE se demande qui est responsable en cas de chute au cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le règlement du cimetière.

5. Délibération pour la mise en place du contrôle d'assainissement lors de vente de biens

Mr le Maire rappelle que le contrôle d'assainissement est valable 3 mois.

Le Conseil propose de faire un règlement d'assainissement en plus.

Le point est reporté car ce n'est pas la dernière version du projet de délibération qui a été envoyée aux conseillers pour relecture.

6. Autorisation pour engager et régler les dépenses d'investissement limité à 25% des investissements de l'année 2024 avant le vote du budget 2025 concernant le budget communal

M le Maire indique qu'il convient d'autoriser la commune à engager des dépenses sur 2025 avant le vote du budget communal.

M le Maire demande s'il y a des questions ou remarques.

Après vote, les conseillers autorisent la maire, à réaliser des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2024.

7. Autorisation pour engager et régler les dépenses d'investissement limité à 25% des investissements de l'année 2024 avant le vote du budget 2025 concernant le budget assainissement

M le Maire indique qu'il convient d'autoriser la commune à engager des dépenses sur 2025 avant le vote du budget assainissement.

M le Maire demande s'il y a des questions ou remarques.

Après vote, les conseillers autorisent la maire, à réaliser des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2024.

8. Acceptation des annulations de créances en non-valeur

M le Maire précise que certains propriétaires n'ont pas payé pas leurs factures d'eau.

Suite à la demande du comptable public qui propose d'annuler les créances irrécouvrables pour un montant de 1 160.74€, M le Maire propose d'accepter d'annuler les créances pour 5 propriétaires pour un montant de 28.77€, et ne veut pas effacer la dette d'une société qui doit régler des factures pour un montant de 1 131.97€ et qui a obtenu un plan d'étalement auprès du trésor public.

Pour rappel, les créances irrécouvrables sont perdues au bout de 5 ans.

Après vote, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M le Maire à annuler les créances pour un montant de 28.77€.

9. Prix de l'assainissement pour 2025

M le Maire rappelle que la part assainissement sur les factures d'eau à Chaussy est de 2 ,30€. Il indique également que des dépenses d'investissement pour la station d'épuration ont dû être engagé cette année. Le budget de l'assainissement est en déséquilibre et les recettes ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement.

M le Maire propose une augmentation de 0.20 €.

Mme LUCAS précise qu'une nouvelle redevance sera mis en place en 2025 sur la performance des réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement collectif d'eau potable par l'agence de l'eau. Il y aura donc une taxe de performance des réseaux d'eau potable à voter.

M CAURETTE propose d'avoir des tarifs progressifs selon un barème de consommation.

M le Maire rappelle que la CCVVS a lancé des études pour éventuellement transférer les compétences eau potable et assainissement en 2026 mais que la législation évolue encore actuellement.

10. Vote des tarifs communaux pour 2025

- Redevance occupation du domaine public

M le Maire indique qu'il n'y a eu aucune recette de redevance de l'occupation du domaine public cette année.

Il propose donc de ne pas augmenter les tarifs.

M le maire demande s'il y a des questions ou remarques.

Après vote, le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs identique à 2024 pour l'année 2025 qui restent inchangés.

3/ Questions diverses

- ⇒ M le Maire lit la lettre reçue de notre doyenne pour remercier la mairie suite à l'organisation de la fête en l'honneur de ces 100 ans.

- ⇒ Mme LUCAS et M SARAZIN présente l'actualité du syndicat de distribution d'eau potable :
 - SIAEP : Mme LUCAS indique que concernant la recherche des pollutions du puits de la Comté, le syndicat d'eau a prévu un budget pour effectuer des recherches près du puits. Une convention avec la fondation de Villarceaux a été préparée pour aller rechercher les pollutions et mettre des piezomètres.

- SIEV : Un nouveau président du syndicat d'eau de Villers (qui dessert les Hameaux de Haute-Souris, Cul-Froid et Méré) a été élu, M GAUDENS, issu du conseil de la commune de Villers. Lors du dernier conseil syndical, il a indiqué que le réseau était en mauvais état, qu'il y avait des fuites, des problèmes de pollution et près de 70 abonnés non-payeurs.

- La source n'est qu'à 6 mètres de profondeur et elle se charge en nitrates d'origines diverses. Il est en réflexion de rapprocher le syndicat de Villers au syndicat de Magny-en-Vexin.

- Le prestataire qui réalise le suivi du service de contrôle de l'eau potable est Véolia. Plusieurs dysfonctionnements ont été remarqués de la part du prestataire, notamment, les relevés hebdomadaires ne sont pas effectués pour les recherches de fuite.

- ⇒ Le Conseil Municipal remercie les équipes de la Ferme du Clos de l'Isle pour leur réactivité et leur travail de déneigement lors du dernier épisode neigeux.

- ⇒ Une habitante de la rue Cachot demande la mise en place d'un composteur communal. Cette mise en place est difficile car cela peut être source de nuisances sur le domaine public. Il est proposé de mettre en place un lombricomposteur dans son habitation.

- ⇒ Une administrée souhaite que les comptes rendus des conseils municipaux soient mis à jour régulièrement sur le site de la mairie. Un rattrapage à été fait en novembre.

- ⇒ L'agent de remplacement de l'équipe municipale demande une prolongation de son contrat jusqu'à la fin de l'année. M le Maire indique qu'il n'a pas le budget pour le prolonger davantage. Il est déjà en contrat depuis juillet. Même si nous sommes satisfaits de son travail.

- ⇒ Mme MICHAUD indique que cette année, le marché de Décembre et le Noël des enfants tombent le même jour aux mêmes horaires. M ROLLOIS explique que le Comité des Fêtes a été prévenu le 10 novembre de ne pas faire le Noël des enfants le matin. Le Noël reste le dimanche matin. Mme MICHAUD demande que les évènements communaux soient mieux gérés avec les associations pour éviter de programmer des événements aux mêmes jours et même heures.

- ⇒ M CAURETTE indique qu'il y a une réunion du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec la CCVVS et demande qui représente la commune de Chaussy.

M le Maire indique que ceux sont les maires qui sont désignés.

- ⇒ M CAURETTE explique que les subventions de la Région ont baissé de 20% pour le projet de la vidéosurveillance. Compte-tenu des sommes engagées, il y aura un impact fort sur la CCVVS. L'installation de caméras a permis de résoudre 25% des affaires de vandalisme.
- ⇒ La distribution des colis de Noël des anciens du village aura lieu le samedi 21 décembre 2024 à 9H
- ⇒ Les vœux du maire auront lieu le 11 janvier.

Date du prochain conseil : jeudi 16 janvier 2025 à 20h

Fin de séance à 22h55